

I/ GENERALITES

* Moniteurs, monitrices, soyez conscients du niveau de vos gymnastes et soyez rigoureux dans les engagements : il faut éviter les forfaits qui détruisent les horaires prévus et sont sources de retard dans le début de la compétition.

* Licences obligatoires, validées pour la saison 2023-2024
Aucun gymnaste ne pourra concourir sans licence.
Il en est de même pour les certificats médicaux de sur-classement.

* **Toute licence devra être demandée ou saisie 2 semaines avant la compétition.**

* Pour les gymnastes blessés ou malades, apporter un certificat médical, une feuille de dérogation pourra leur être fournie.

* **Chaque association engageant 1 à 2 gymnastes individuel(s) doit présenter au moins 1 juge.
3 à 5 gymnastes individuels doit présenter au moins 2 juges.
plus de 5 gymnastes individuels doit présenter au moins 3 juges.**

* **Chaque association engageant 1 ou plusieurs équipe(s) doit présenter au moins 2 juges par équipe et non par clubs.**

* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant** et l'entraîneur accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

* Droits d'engagement fixé à **5,20** euros **par gymnaste engagé**, à régler en adressant les engagements, chèque libellé à l'ordre du **Territoire D.S.V.**

* En cas de forfait, le signaler, au plus tôt, au secrétariat du Territoire et à Jacky Gruffaz (jacky.gruffaz@wanadoo.fr).

* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : fscf.dauphinesavoievivaraais@orange.fr, au secrétariat du Territoire **pour le 8 novembre 2023, dernier délai.**

* Le règlement est à envoyer au siège du Territoire accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 8 novembre 2023, dernier délai.**

Adresse : **Territoire FSCF DSV**, 20 Rue de l'Etissey 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.

II/ RÈGLEMENT TECHNIQUE

- * *Seniors et Espoirs* Programme Fédéral (Coupes Nationales Espoir et Senior)
- * *Pupille 1* Programme du Championnat Fédéral Pupille 1^{ère} catégorie
- * *Pupille 2* 6 exercices imposés : 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} degré Pupille.
1^{er} et 2^{ème} degré interdits.
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Benjamin et Minime
- * *Régional* Exercices libres sur les 6 agrès. Les 4 meilleures notes sont retenues pour le classement des gymnastes - Programme de la Coupe Nationale Interclubs 1^{ère} division
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Seniors, Juniors, et Cadets.
- * *Régional 2* 2 exercices libres (sol et saut), 4 exercices imposés adultes (arçons, anneaux, parallèles et fixe) 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} degrés.
1^{er} et 2^{ème} degré interdits.
Cette catégorie est ouverte aux gymnastes Seniors, Juniors, et Cadets.

N.B. : Engins : normes FIG sauf sol (praticable dynamique mousse ou ressort), fixe (hauteur 2,55m minimum), anneaux (hauteur 2.55 ou 2,60m minimum) et parallèles (hauteur 1,75m minimum)

IMPORTANT : Bien inscrire entre parenthèses les gymnastes ne pouvant être présents au 1er Tour mais qui désirent si possible faire partie du 2ème Tour des Coupes soit dans l'équipe de Ligue soit en individuel.

Fournir un justificatif officiel et en aviser le responsable technique du Territoire avant **03 décembre 2023**